

>MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois, et consorts, intitulée
« Quel public pour nos institutions culturelles ? »

Renens, le 7 novembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 19 mai 2022, Madame la Conseillère communale Frédérique Beauvois a interpellé la Municipalité avec la question « Quel public pour nos institutions culturelles ? ».

L'offre culturelle variée, financièrement accessible et de qualité, est le fruit de la politique culturelle menée depuis plusieurs années par la Ville de Renens. Forte de cet héritage, la Municipalité actuelle ambitionne, pour cette législature, de consolider cet acquis, de développer son accessibilité et de diversifier encore son offre.

La postulante interpelle la Municipalité sur la proportion de Renanais.es fréquentant les institutions culturelles et participant à des projets à Renens dans le but d'établir un premier diagnostic et permettre d'identifier des possibilités d'ouverture de ces lieux à d'autres publics.

Ses questions sont les suivantes:

1. quel est le public de nos institutions culturelles ?
2. qui fréquente les lieux culturels renanais ?
3. quelle est la proportion entre public endogène et allogène, en différenciant naturellement un public « lié » comme celui des écoles de Renens de visiteurs hors structures publiques ?
4. comment améliorer l'ouverture à la culture d'un public qui n'y est pas habitué ?

Les deux thématiques abordées par cette interpellation - fréquentation des lieux culturels et accessibilité à la culture - entrent en résonance avec les objectifs de la Municipalité mentionnés en préambule.

Afin de définir la fréquentation des lieux culturels, il est nécessaire de récolter les informations liées au lieu de domicile, à la catégorie d'âge, à la formation, au secteur professionnel et à la situation de famille (données socio-démographiques). Actuellement, seule une petite partie de ces informations sont accessibles par le biais par exemple, de l'achat de billets en ligne pour la Saison Culturelle ou de questionnaires ponctuels. Quelques institutions culturelles subventionnées par la Ville telle que La Ferme des Tilleuls ou le TKM Théâtre Kleber-Méleau par exemple, établissent des statistiques quant à la provenance de leurs visiteuses et visiteurs. A l'heure actuelle, les données en notre possession ne permettent pas de répondre avec précision sur la nature des publics fréquentant les institutions culturelles de Renens.

Réaliser une enquête à large échelle permettant de répondre à ces questions demande un savoir-faire, une méthodologie et du temps nécessitant de faire appel à des organismes spécialisés. Les coûts engendrés par une telle démarche peuvent être conséquents. Lors de l'élaboration du budget 2023, la Municipalité n'a pas souhaité prendre en compte de telles dépenses, préférant favoriser le soutien aux projets existants ou nouveaux et le partenariat avec les associations.

De plus, comme mentionné, à raison, dans l'interpellation, l'accès à la culture est un enjeu complexe sans « solution miracle ». Chaque territoire, chaque type de population et chaque lieu culturel comportant ses particularismes, il est donc nécessaire de développer des actions de médiation spécifiques et ciblées afin de permettre le développement de l'accessibilité à la culture.

A l'heure actuelle, des actions de médiation culturelle ponctuelles sous forme de mandat sont menées par le Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires au sein d'événements qu'il organise. Le service collabore à des actions de médiation auprès de différents acteurs culturels renanais, comme la série de Balades organisées entre avril et octobre par La Ferme des Tilleuls et le TKM Théâtre Kléber-Méleau et financées par un soutien dit de « transformation » post Covid. En tant qu'institutions indépendantes, celles-ci ont par ailleurs des professionnel.le.s engagé.e.s spécifiquement pour aller vers les publics respectivement à hauteur de 0.3 EPT et 0.2 EPT (équivalent plein temps).

Ces différentes actions, dont les résultats en faveur des Renanais.es sont difficilement évaluables en l'absence d'une véritable analyse, semblent toutefois porter leurs fruits. Cependant, une stratégie globale de développement de nos publics et d'accessibilité à la culture doit pouvoir être posée, d'autant plus clairement dans le contexte post Covid.

Dans ce sens, un Observatoire romand de la culture a été créé en 2022 par l'Université de Lausanne et la Hes-So, avec pour objectif notamment de mener des études sur des thématiques telles que l'accès à la culture ou son financement par exemple. En tant que collectivité publique et membre, la Ville de Renens pourra bénéficier de ces recherches.

A la lumière de ce constat, considérant la complexité de la problématique et afin d'atteindre les objectifs de la Municipalité en termes de démocratisation de la culture, un préavis concernant l'engagement d'un.e professionnel.le de la médiation culturelle rattaché.e au Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires sera soumis au Conseil communal dans le courant de l'année 2023.

Il ou elle aura pour missions de développer et mettre en œuvre un plan d'actions en collaboration avec les différents acteurs culturels renanais afin de développer l'accessibilité et l'attractivité auprès des publics endogènes de l'offre culturelle de Renens.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois et consorts intitulée « Quel public pour nos institutions culturelles ? »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Le Secrétaire municipal:

Jean-François Clément

Michel Veyre

